



Montrelais

Procès-verbal

-

CONSEIL MUNICIPAL

Du

Mercredi 1^{er} avril 2026



Montrelais

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de MONTRELAIS se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUBRY Laurent, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents : 11

M. AUBRY Laurent, Mme BEDOUET Laëtitia, Mme CERISIER Nicole, M. FROGER Anthony, Mme DUTORDOIR Florence, M. GUILLOTEAU Freddy, Mme LERAY Brigitte, M. JEANNETEAU William, Mme ROCHETEAU Céline, M. LEVILAIN Mickaël, Mme SUZINEAU Delphine,

Étaient absents excusés : 4 (4 pouvoirs) Mme GOUPILLE Delphine (pouvoir à Mme DUTORDOIR Florence) ; M. BROCHARD Francis (pouvoir à M. AUBRY Laurent) ; M. GANDON Philippe (pouvoir à M. GUILLOTEAU Freddy) ; M. LUBERT Philippe (pouvoir à Mme CERISIER Nicole).

Secrétaire de séance : Mme LERAY Brigitte

Convocation du 26 mars 2026

ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- ❖ COMPA : surveillance des systèmes d'endiguement- convention
- ❖ Mise en place des commissions communales
- ❖ Représentants élus des délégations extérieures
- ❖ Commission d'appel d'offres ; élections des membres

PROCÈS – VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 mars 2026

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler des remarques sur le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal.

COMPA / SURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT – CONVENTION – CADRE DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC LES COMMUNES DE LOIREAUXENCE, MONTRELAIS, OUDON ET VAIR-SUR-LOIRE

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes en période de crue et répondre aux exigences réglementaires fixées dans les arrêtés préfectoraux de classement, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) doit organiser la surveillance des systèmes d'endiguement situés sur les secteurs du Val Boire Torse et du Val Oudon.

Ce dispositif concerne les communes de Loireauxence, Montrelais, Oudon et Vair sur Loire.

Dans ce cadre, la COMPA pourra mobiliser, selon les modalités décidées par chaque commune :

- des agents communaux, mis à disposition par les communes concernées, dans le cadre d'une convention spécifique de mise à disposition de service ;
- et/ou des personnes civiles proposées par les communes et recrutées directement par la COMPA, qui interviendront en qualité de vacataires.

L'intervention des agents communaux sera déclenchée entre 48 et 72 heures en amont, en fonction du niveau de vigilance Crues établi par les autorités compétentes (via l'outil Vigicrue), et selon les moyens humains et matériels disponibles ; le temps passé et les charges de fonctionnement seront remboursés à la commune par la COMPA.

VU le code général de la fonction publique.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.52-4-II et IV et D.5211-16.II.

VU les articles L 5211-1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au Conseil Municipal et d'autre part, au Maire et Aux Adjointes sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1999 autorisant la transformation du District du Pays d'Ancenis en Communauté de communes du Pays d'Ancenis et approuvant les statuts de la communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

VU les arrêtés préfectoraux du 11 avril 2001, 11 avril 2006, 11 août 2008, 14 juin 2012, 5 novembre 2012, 22 mai 2014, 25 mai 2016, 27 décembre 2016, 26 décembre 2017 et 16 août 2021 complétant et modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°026C20250320 du 20 mars 2025 complétant et modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

CONSIDÉRANT l'avis du CST réuni en date du 13 mars 2026.

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le projet de convention cadre, ci annexée, de mise à disposition de service pour assurer la surveillance des systèmes d'endiguements avec la commune de Montrelais et la COMPA
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à la délibération et leurs éventuels avenants. **15 VOIX POUR**
Convention annexée à la délibération

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, **CONSIDÉRANT** la liste des commissions communales présentée en réunion du bureau municipal le 28 mars 2026,

VU la proposition de M. le Maire de créer 13 commissions municipales.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est possible de modifier la composition des commissions en cours de mandat. Suite aux échanges en cours de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de créer à l'unanimité les commissions dont les objets et les membres sont les suivants :

	COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES	COMMISSIONS ÉLARGIES
1	FINANCES	L. AUBRY	F. DUTORDOIR A. FROGER L. BEDOUE	
2	PERSONNEL	L. AUBRY	F. DUTORDOIR A. FROGER L. BEDOUE	
3	COMMUNICATION- INFORMATION	L. AUBRY	F. DUTORDOIR D. GOUPILLE F. BROCHARD N. CERISIER	M. CHAUVIRÉ

4	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	L. BEDOUET	F. DUTORDOIR W. JEANNETEAU B. LERAY F. GUILLOTEAU	D. GOUPILLE M. CHAUVIRÉ D. SUZINEAU
5	PROTECTION DE LA POPULATION	L. AUBRY	F. DUTORDOIR A. FROGER L. BEDOUET	P. LUBERT M. LEVILAIN C. ROCHETEAU D. GOUPILLE D. SUZINEAU P. GANDON
6	URBANISME	L. BEDOUET	F. DUTORDOIR A. FROGER P. LUBERT	F. BROCHARD N. CERISIER
7	VOIRIE – ESPACES VERTS DÉVELOPPEMENT DURABLE	A. FROGER	M. LEVILAIN P. LUBERT N. CERISIER F. GUILLOTEAU P. GANDON	J-Y. JOUSSET
8	ACTION SOCIALE	F. DUTORDOIR	D. GOUPILLE C. ROCHETEAU F. BROCHARD D. SUZINEAU W. JEANNETEAU B. LERAY	M. CHAUVIRÉ
9	AFFAIRES SCOLAIRES	F. DUTORDOIR	C. ROCHETEAU F. BROCHARD D. SUZINEAU W. JEANNETEAU	M. CHAUVIRÉ
10	SPORT – JEUNESSE – CULTURE VIE ASSOCIATIVE	F. DUTORDOIR	A. FROGER D. SUZINEAU W. JEANNETEAU C. ROCHETEAU F. BROCHARD	M. CHAUVIRÉ
11	BATIMENTS - CIMETIERE	L. BEDOUET	P. LUBERT N. CERISIER	A. FROGER F. GUILLOTEAU J-Y. JOUSSET
12	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	L. AUBRY	N. CERISIER	M. CHAUVIRE JY JOUSSET
13	COMMISSION CONTRÔLE LISTE ÉLECTORALE	N. CERISIER		

REPRÉSENTANTS ÉLUS DES DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

N° de l'acte 202620104D3 – Classification : 5.3.1 délégués au sein des intercommunalités (EPCI- syndicats mixtes)

Certains organismes intercommunaux font la demande aux conseils municipaux de désigner des élus pour que les communes soient représentées dans leurs assemblées des syndicats (enfance, eau, déchets...) des associations des établissements publics des organismes partenaires. Ceci permet d'échanger et de coordonner des actions.

Après avoir présenté les différents postes de représentants de la commune à pourvoir, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner des représentants.

Le ou les élus se font connaître et le vote se fera à main levée.

Ont ainsi été désignés :

COMMISSIONS THÉMATIQUES COMPA

ANIMATION SOLIDARITÉ	F. DUTORDOIR
ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITÉ, ÉNERGIES, DÉCHETS	B. LERAY
RURALITÉ, MOBILITÉ	D. GOUPILLE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	P. LUBERT
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	F. GUILLOTEAU
FINANCES MOYENS TECHNIQUES	L. AUBRY

DÉLÉGATIONS INSTANCES EXTÉRIEURES

INSTANCES EXTÉRIEURES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
TE44	A. FROGER	F. GUILLOTEAU
ATLANTIC'EAU	L. BEDOUET	L. AUBRY
ENTENTE DE VOIRIE	A. FROGER P. LUBERT M. LEVILAIN	
CORRESPONDANT DÉFENSE	P. LUBERT	
ASSIEL	B. LERAY	F. DUTORDOIR
COMITÉ JUMELAGE	W. JEANNETEAU	
LE MAT	F. DUTORDOIR	
POLLENIZ	M. LEVILAIN	
CNAS	F. DUTORDOIR	
ELI (Erdre et Loire Insertion)	C. ROCHETEAU	B. LERAY
RÉFÉRENT COMMUNAL RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)	L. BEDOUET	

Après avoir entendu l'exposé de M le maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **15 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION – DÉCIDE :**

- De désigner en qualité de représentants de la commune les élus tels qu'énoncé dans le tableau ci-dessus :

D'autoriser M le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Chaque organisme sera informé du représentant désigné

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- La liste se présente, répartie de la façon suivante :

3 membres titulaires

- DUTORDOIR Florence
- FROGER Anthony
- BEDOUET Laetitia

3 membres suppléants

- CERISIER Nicole
- LEVILAIN Mickaël
- GUILLOTEAU Freddy

Monsieur le Maire demande s'il y a une autre liste,

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas d'autre liste.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15

Nombre de vote POUR : 15

Nombre de vote CONTRE : 0

Nombre Bulletins blancs ou nuls : 0

Une seule liste s'est présentée,

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

3 membres titulaires

- DUTORDOIR Florence
- FROGER Anthony
- BEDOUET Laetitia

3 membres suppléants

- CERISIER Nicole
- LEVILAIN Mickaël
- GUILLOTEAU Freddy

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

INFORMATIONS DIVERS

- ❖ Réunion d'échanges avec les administrés concernés par la crue le lundi 27 avril 19h « Les Roussoles »
- ❖ Randonnée « vaincre la mucoviscidose » traversera la commune le 1^{er} mai 2026 à partir de 9h
- ❖ Prochaine séance : le vendredi 22 mai 2026 à 20 h

Le Maire,
Laurent AUBRY



Le secrétaire de séance,
Brigitte LERAY

A large, stylized signature in black ink, corresponding to the name Brigitte Leray.